

*Éléments de compte-rendu du conseil municipal de Forcalquier du  
Jeudi 25 Février 2021 à 18 h 00  
(par Odile Chenevez)*

## **1. Budget et finances**

### 1.1. Débat d'orientation budgétaire 2021 ;

→ Lorraine a fait un commentaire sur les comparaisons avec la *strate*, indiquant que Forcalquier n'était pas représentative d'autres communes de 5000 habitants car elle est chef-lieu de canton et donc présente des besoins d'investissements plus importants. Elle a précisé que le gros des dépenses d'investissement mentionnées avait été engagé à la fin de la précédente mandature et que la nouvelle municipalité n'exposait rien en termes de nouveaux projets dit structurants hormis les caméras...  
Le seul désendettement, dans une période où les taux sont très bas, ne constitue pas une politique budgétaire dynamique.

Vote abstention

### 1.2. Avance sur subvention – Centre socio culturel « La Cordelière » ;

→ Mesure technique

Vote pour

### 1.3. Mise en place de chèque « un resto pour un héros » ;

→ Danièle a fait remarquer :

- que le personnel du CCAS ne figurait pas parmi les bénéficiaires, ce qui sera corrigé.
- que les médecins, qui touchent 420 euros la demi-journée d'intervention au centre de vaccination, ne sont pas forcément des héros et qu'il est inutile de rajouter 20 euros de resto. Opération qui pourrait être réservée au personnel salarié des centres sociaux qui n'ont pas reçu de cadeau.

Vote abstention

### 1.4. Recrutement stagiaires service culturel.

→ Obligatoire

Vote pour

## **2. Jeunesse**

### 2.1. Bourse au permis de conduire.

→ Odile a fait remarquer que cette opération relevait d'une intention louable, celle de permettre aux jeunes adultes, quelle que soit leur condition sociale, de pouvoir financer eux-mêmes leur permis. Cependant nous nous interrogeons sur le manque de précisions concernant l'accompagnement et l'encadrement de ces 2800 heures, notamment pour que ce travail d'intérêt général valorise les compétences des jeunes concernés.

Réponse très floue : ils travailleront dans les différents services municipaux et pour des associations...

Vote pour

## **3. Vie quotidienne**

3.1. Dépôts sauvages : mise en place de tarifs pour participation aux frais d'enlèvement et de nettoyage de dépôts illégaux d'ordures et d'encombrants sur la Commune de Forcalquier.

→ Vincent a demandé des précisions, notamment concernant le rapport entre cette disposition et celle annoncée par l'affichage sur les points d'apport volontaires, annonçant une amende de 1500 euros aux contrevenants, photographiés par un appareil photo à détecteur de mouvement.

Il nous a été répondu que cette amende de 300 à 500 euros, destinée à financer l'enlèvement, viendrait s'additionner à la première ce qui porterait l'amende jusqu'à 2000 euros...

Nous avons fait remarquer que ce côté apparemment très dissuasif était illusoire : les contrevenants iront probablement porter leurs encombrants à d'autres endroits non surveillés. Nous avons proposé de mieux développer l'information sur les procédures d'enlèvement d'encombrants par la mairie, par exemple, et de faire en sorte que tout le monde puisse, même sans véhicule, avoir accès facilement dispositif de récupération et à la déchetterie. Prévoir aussi un numéro non-surtaxé, comme c'est le cas en ce moment, pour la déchetterie.

Vote abstention

#### 4. Urbanisme

4.1. Autorisation à GRDF d'une servitude de passage d'une canalisation de gaz au droit de la parcelle cadastrée G2680 ;

Vote pour

4.2. Cession à la communauté de communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure d'un terrain cadastré G3025 (en partie), pour environ 101 m<sup>2</sup>, lieudit la Bonne Fontaine ;

Vote pour

4.3. Acquisition d'un terrain cadastré G82-83-84 (en partie), pour environ 1 100 m<sup>2</sup>, lieudit Saint-Marc, appartenant à la congrégation des religieuses Trinitaires, pour le projet de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

Vote pour

4.4. Cession à Madame Françoise Gassin, d'une remise communale située sous le domaine public, référencée G913 (dp) pour environ 16m<sup>2</sup> ;

Vote pour

4.5. Cession à Monsieur et Madame FAYET, d'un délaissé de voirie place Paul Pélissier, d'une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup> ;

→ Odile a fait remarquer que la terrasse ancienne était celle d'un commerce (la miellerie de Paul Pélissier) et qu'elle a été transformée très récemment en terrasse d'agrément au moment de la vente de l'immeuble. Nous pensons qu'il n'est pas judicieux de vendre cette place en petit morceaux, pour un prix dérisoire (1800 euros ici), qui valorise beaucoup plus l'immeuble qui en profite. En effet la maison mitoyenne, qui vient d'être vendue, pourrait aussi demander à acheter sa terrasse sur la place...

Votes contre et abstention

4.6. Désignation d'un membre du conseil municipal pour les autorisations de signature relatives aux autorisations d'urbanisme intéressant directement et personnellement Monsieur le Maire.

Vote abstention et contre. Didier Morel est nommé

#### 5. Commande publique

5.1. Décision d'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de Forcalquier ;

Vote pour

5.2. Avenant n°1 – lot n°5 : Assurance des prestations statutaires - marché public de services pour la souscription des contrats d'assurance de la commune.

Vote pour

## 6. Affaires générales

6.1. Désignation des membres des commissions municipales ;

→ Il s'agit d'une confirmation de la composition des commissions déjà existantes. Nous avons fait remarquer que ces commissions n'étaient que des chambres d'enregistrement ou le débat reste très minime, et ce d'autant qu'elles sont convoquées entre 1 et 3 jours avant le conseil pour le préparer...

Vote pour

6.2. Convention de mise à disposition du Relais d'Assistants Maternels – RAM.

Vote pour

## 7. Ressources Humaines

7.1. Création de poste : gardien brigadier

→ Lorraine a demandé des explications sur le besoin de ce poste pour lequel nous avons des informations techniques floues. Nous voulions savoir le rapport entre cette création de poste et le projet de vidéosurveillance. Réponse floue sur la nécessité d'avoir 4 agents plutôt que 3 pour pouvoir travailler en binôme.

Vote abstention

## Motions

(voir le document pdf joint)

### 1. Motion 1 rapportée par Didier Morel

La motion opportuniste de Didier Morel a été déposée in extremis après la nôtre avec comme objectif même pas dissimulé de faire obstruction à la nôtre. En mettant un accent appuyé sur leur grande préoccupation pour le logement social Géhant et Morel n'avaient comme objectif, après notre vote contre, que de s'autoriser à nous dire : « mais vous n'êtes pas pour le logement social ? ».

Aucun débat

Vote contre

### 2. Motion 2 rapportée par Vincent

Notre objectif était de faire une motion simple et explicite que nous allions rapporter oralement par un argumentaire soutenu. Il nous a été interdit de lire le rapport qui accompagner cette motion, nous obligeant à seulement lire le texte soumis à motion, soit : « Le conseil municipal honore la vente du terrain des Chambarels promise à MFP pour la construction de 42 logements parce que

1. ce projet répond au besoin de loger de nombreuses familles et personnes âgées en location et en accession à un coût abordable ;

2. cette vente, décidée sous l'ancien mandat, permet la continuité de l'action municipale ».

Suite à quoi, il nous a été expliqué que la majorité ne souhaitait pas honorer cette vente :

Parce que cette coopérative n'avait pas une solidité financière suffisante

Parce que la majorité ne connaissait pas les membres de cette coopérative.

En réponse, Vincent a fait une synthèse du texte qu'il avait prévu de lire, insistant notamment sur le fait que cette coopérative était prête à réaliser l'opération ce qui

démontrait sa solidité financière. Il est revenu sur le refus par la mairie de garantir l'emprunt de coopicot au motif que la municipalité n'en avait pas les moyens. Il a également fait valoir le caractère social de l'opération permettant à de nombreuses personnes, répondant aux critères sociaux du logement social, d'être logées. Le maire a répondu que notre démarche était « politique », ce qui a fait vivement réagir Vincent.

Vote pour – tous les élus de majorité ont voté contre.

## Questions diverses

### 1. Les nôtres, que nous n'avons pas pu développer nous-même comme nous le souhaitions. Elles ont été lues par DG :

- Fonctionnement du conseil municipal : publication des comptes-rendus ; délais de convocation, place du débat, etc.

Réponse non pas de pb, tout est légal et conforme au règlement intérieur

- Présence de la municipalité à la Commission locale d'Insertion et au conseil de surveillance de l'hôpital

Réponse : Pour le CLI Charlotte Soulard a reconnu qu'elle n'y est jamais allée mais qu'elle ira la prochaine fois... David Géhant a quant à lui objecté qu'il était allé une fois au conseil de surveillance de l'hôpital.

- Vœux de revenir à la vocation agricole du terrain devant accueillir le projet de déplacement et d'agrandissement d'Intermarché et d'appui à la réflexion d'Intermarché dans la réhabilitation de son supermarché dans le site existant.

Réponse : le maire a indiqué qu'il y avait une procédure en cours et qu'elle était confidentielle. Il s'est étonné de notre souhait de réhabilitation de l'Intermarché. Vincent lui a rappelé la position exprimée lors de la consultation, position qui défendait la recherche de solutions dans le site existant. Vincent a indiqué que la mairie pouvait sur ce dossier faire preuve d'innovation en intégrant l'entrée de ville dans l'opération.

- Demande de rendez-vous au maire : Odile a demandé à plusieurs reprises un RV avec DG pour avoir des précisions sur la vidéosurveillance.

Réponse : David Géhant n'a pas reçu ses courriels qui étaient partis en indésirables... Le RV a été finalement pris.

- Culture : comment la municipalité anticipe la prochaine saison ?

Réponse : Ils feront tout ce qui sera possible en termes « d'animations » de Forcalquier cet été...

- Quand la commission des finances se réunit-elle ?

Réponse : Il n'y a pas de commission des finances. Les aspects financiers sont traités par les différentes commissions en fonction des projets

### 1. Une question venant des élus majoritaires (non signée) (de mémoire)

- J'ai vu sur les réseaux sociaux que la Place du Bourguet était dans le noir le jour où le camion a brûlé devant la Poste. Je peux témoigner que l'éclairage public était éteint à cette heure-là.

Réponse : ne croyez pas ce qui se dit sur les réseaux sociaux